Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260605-DEL_07_05062026-DE

Département des Côtes d'Armor **Commune de LANFAINS**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 06 2026**
Date de la convocation : 29 mai 2026 **Date d'affichage de la convocation :** 29 mai 2026	L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin à 18H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire. PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX; M. Alexandre MORDELET ; M. Thomas LOUVET ; M. Gwénaël MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 12+3 pouvoirs	ABSENTS : Mme Valérie DANIÉLOU (pouvoir à M. David DUSSEUX) ; Mme Emilie JOUAN (pouvoir à M. Thomas LOUVET), Mme Edith MERRANT (pouvoir à Mme Marylise GOUYETTE) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thomas LOUVET

N°07-05062026 REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE BOURG

Exposé par M. Le Maire

Le bourg de la commune est confronté à des problèmes de vitesse excessive, notamment dans les rues des Fontaines, du Four et des Racines. Ces excès de vitesse représentent un danger pour les piétons, les cyclistes et l'ensemble des usagers de la voie publique. Afin d'améliorer la sécurité routière et de favoriser une cohabitation apaisée entre les différents modes de déplacement, il est proposé d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre bourg.

Cette mesure inclut la suppression des trois *stops* actuellement en place au carrefour formé par la rue des Racines, la rue du Four et la route de Porpaire. Leur maintien n'est plus pertinent au regard du nouveau cadre réglementaire. Parallèlement, un *stop* sera installé au carrefour entre la rue des Racines, la rue du Four et la route de Porpaire, plus précisément dans la descente en provenance de Quintin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur le projet d'une nouvelle règlementation de la circulation dans le bourg à savoir :

- passage à 30 Km,

- suppression des trois stops existants au carrefour rue des Racines et Rue du Four,

- mise en place d'un stop sur ce même carrefour mais dans la descente en provenance de Quintin.

Fait et délibéré le 05 juin 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

David TOLLEMER